



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 403

17 mars 2016

Projet de loi 70 Demander de l'aide sociale à 18 ans, un projet de vie?

L'actuel ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, et son prédécesseur, Sam Hamad, ont justifié l'introduction du programme Objectif emploi, dans le projet de loi 70, en disant qu'il faut briser le cycle de la dépendance à l'aide sociale. Pour eux, il n'est pas normal qu'un jeune issu d'une famille vivant de l'aide sociale fasse à son tour une demande d'aide financière le jour de ses 18 ans. Quand un jeune dans une telle situation familiale fait une demande d'aide sociale, c'est tout simplement, disent-ils, parce qu'il voit celle-ci comme un « projet de vie ». Rétablissons quelques faits.

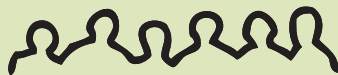
Qui est ce jeune qui, à 18 ans, fait une demande d'aide sociale ?

Il est issu d'une famille monoparentale

Sur les quelque 317 000 ménages à l'aide sociale, il y a environ 52 000 familles avec enfants. Et parmi ces familles, 72 % sont monoparentales. On peut donc affirmer que ce fameux jeune de 18 ans a de bonnes chances de provenir d'une famille monoparentale et de vivre avec sa mère.

Il est faiblement scolarisé

Ce jeune n'est évidemment pas aux études à temps plein, puisque si c'était le cas, il n'aurait tout simplement pas droit à l'aide sociale. Il s'agit donc d'un jeune qui a, au mieux, un secondaire 5. Cela correspond bien aux statistiques de l'aide sociale qui montrent que la très grande majorité des adultes assistés sociaux ont soit un diplôme d'études secondaires, soit aucun diplôme.



Bougeons!

Projet de loi 70: journée d'actions régionales le 21 mars

La Coalition Objectif Dignité appelle à une journée d'actions régionales lundi prochain (le 21 mars). L'objectif? Montrer au ministre Blais et au gouvernement que la détermination des opposants au projet de loi 70 n'a pas baissé d'un cran depuis son annonce en novembre dernier!

Vous trouverez du matériel de mobilisation et une liste de groupes contacts pour plusieurs régions au <http://bit.ly/1MmIhZE>.

La Coalition Objectif Dignité a su établir un très bon rapport de force avec le gouvernement au cours des derniers mois. Ce rapport de force ne doit pas s'affaiblir. D'où l'importance de cette journée d'actions.

Soyons donc nombreux et nombreuses lundi prochain à rappeler au ministre Blais que 623 \$, c'est déjà trop bas, ça ne se coupe pas!

Il a peu ou pas de revenus de travail

Ce jeune n'occupe pas d'emploi ou il occupe un emploi précaire qui ne lui permet pas de subvenir à ses besoins. Cela n'est pas étonnant, étant donné sa faible scolarité.

Que lui arrive-t-il le jour de ses 18 ans?

Sa famille « disparaît »

Le jour où cet enfant d'une famille monoparentale atteint l'âge de 18 ans, sa famille n'existe plus, du moins aux yeux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le parent et son enfant sont dorénavant considérés comme deux adultes qui vivent ensemble.

Quel est l'impact sur le plan des revenus?

Prenons ici un cas de figure plus précis, celui d'un enfant vivant avec sa mère de 42 ans, jugée sans contraintes à l'emploi et habitant un logement privé

Revenu familial quand l'enfant a 17 ans

Lorsque l'enfant a 17 ans, sa mère reçoit : sa prestation de base d'aide sociale, un soutien du revenu pour enfants via différents programmes, l'Allocation-logement et d'autres crédits d'impôt, pour un revenu mensuel total d'environ 1500 \$.

Revenu familial quand l'enfant atteint 18 ans

Deux scénarios sont possibles ici.

Premier scénario : le jeune fait une demande d'aide sociale. Dans ce cas, l'enfant et la mère reçoivent chacun un chèque et leurs revenus combinés avoisinent les 1500 \$ par mois (en incluant les crédits d'impôt).

suite de la page 1...

Deuxième scénario: le jeune ne demande pas d'aide sociale. Dans ce cas, la mère (et donc la famille au complet) se retrouve avec un revenu de 850 \$ par mois, les différents programmes de soutien du revenu pour enfants et l'Allocation-logement étant maintenant chose du passé.

Demander de l'aide sociale à 18 ans, culturel ou structurel ?

Contrairement au ministre Blais et à son prédécesseur, le Collectif considère qu'un jeune de 18 ans qui dépose une demande d'aide sociale le fait d'abord et avant tout pour une raison économique. Et non parce qu'il aurait hérité de sa famille une supposée « culture de dépendance ».

Autrement dit, les raisons qui poussent un jeune de 18 ans à faire une demande d'aide sociale sont structurelles. Qualifier ce geste de « culturel » nuit grandement aux personnes assistées sociales, puisque cela renforce les préjugés à leur égard.

Avec des revenus mensuels combinés de 850 \$, les deux adultes de l'exemple plus haut ne couvrent même pas 40 % de leurs besoins de base selon la Mesure du panier de consommation. Cela ne peut qu'avoir des effets négatifs sur leur santé. Deux choix s'offrent donc à ce jeune: soit priver sa famille de manger, soit « piler sur son orgueil » et faire une demande d'aide sociale. Sans surprise, la faim prend généralement le dessus sur l'orgueil.



Comme la cause de cette première demande d'aide sociale est structurelle, c'est sur ce plan que devrait travailler le ministre au lieu de propager des préjugés à tout vent.

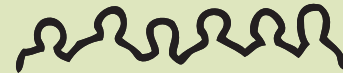
La réalité doit prendre le dessus sur le préjugé.

Être féministe, c'est aussi avoir à cœur la lutte contre la pauvreté

Mardi de la semaine passée, c'était la Journée internationale des femmes. Pour le Collectif, il ne fait aucun doute que la pauvreté en général et les politiques d'austérité en particulier frappent davantage les femmes que les hommes.

Prenons un exemple. Au programme d'aide sociale, une écrasante majorité (89%) de cheffEs de famille monoparentale sont des femmes. Avec un revenu leur permettant d'assurer seulement 80% de la couverture des besoins de base, telle qu'indiquée par la Mesure du panier de consommation (MPC), il va sans dire que ces femmes ne tardent pas à ressentir un impact sur leur vie et celle de leurs enfants quand le gouvernement coupe dans les services de garde, en éducation, les services sociaux et dans le système de santé.

Le Collectif vous invite à consulter Femmes et pauvreté, un outil de sensibilisation produit par l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec (<http://bit.ly/1RkUKob>) pour en apprendre davantage sur la pauvreté au féminin. Il vous invite également à écouter l'entrevue qu'a accordée son organisatrice politique et porte-parole, Virginie Larivière, à l'émission Samedi et rien d'autre, où il a été question de féminisme, d'engagement politique et de lutte à la pauvreté (<http://bit.ly/1RmARa0>).



Bougeons!

Campagne pour une assurance médicaments 100% publique

La Coalition solidarité santé vient de lancer une nouvelle campagne, Le remède aux coupures: ça existe! Celle-ci vise à convaincre le gouvernement du Québec d'instaurer un régime d'assurance médicaments entièrement public. Ce faisant, le gouvernement pourrait économiser – tenez-vous bien! – entre 1 et 3 milliards de dollars chaque année.

Pour appuyer cette campagne, la Coalition vous demande d'exécuter deux actions qui ne demandent que quelques secondes chacune.

La première consiste à signer la pétition qui se trouve au <http://chn.ge/1RO0oti> et qui s'adresse aux ministres Barrette (Santé et Services sociaux), Leitão (Finances), Hamad (Conseil du Trésor) et à la Commission de révision permanente des programmes.

La deuxième consiste à envoyer une lettre type à votre députéE au moyen d'un formulaire électronique qui se trouve au <http://bit.ly/1SJOMcL>. Tout ce que vous avez à faire, c'est d'y inscrire vos nom et prénom ainsi que votre code postal.

Le gouvernement du Québec, au nom de la rigueur budgétaire, coupe dans les programmes sociaux et les services publics. Mais d'un autre côté, il ne fait rien pour réduire les coûts des médicaments prescrits, que nous payons collectivement 30% plus cher que la moyenne des autres sociétés dites développées. Forçons-le à revoir ses priorités!



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca